

A retourner par mail [urba@brevelay.bzh](mailto:urba@brevelay.bzh), par dépôt au secrétariat de la mairie ou par pli postal

11 rue de Rennes 56660 SAINT JEAN BREVELAY

### Prix de cession

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, des lignes de téléphone, de l'alimentation électrique et la fibre. Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs.

**Ces terrains sont proposés à la vente au prix de 120 € TTC le m<sup>2</sup>.**



N° de lot	Superficie du lot (m <sup>2</sup> )	Prix de vente TTC du lot
1	841	VENDU
2	343	41 160 €
3	343	41 160 €
4	397	47 640 €
5	470	56 400 €
6	470	VENDU
7	409	49 080 €
8	409	49 080 €
9	409	49 080 €
10	410	49 200 €
11	410	49 200 €
12	278	33 360 €
13	318	38 160 €
14	351	42 120 €
15	351	42 120 €
16	352	42 240 €
17	468	56 160 €
18	420	50 400 €
19	416	49 920
20	321	Option en cours 38 520 €
21	330	39 600 €
22	330	39 600 €
23	330	39 600 €
24	316	37 920 €
25	420	50 400 €
26	328	39 360 €
27	352	42 240 €
28	310	37 200 €
29	312	37 440 €
30	313	37 560 €
31	315	37 800 €
32	362	Option en cours 43 440 €

### 1. IDENTITE

	DEMANDEUR	CONJOINT
Nom :		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse :		
Code postal /ville :		
Tel domicile :		
Tel portable :		
E-mail :		

- Lieu de résidence : .....depuis le.....
- Lien avec Saint Jean Brévelay :  amis  milieu associatif  activité professionnelle  
 famille (au moins 1 enfant habite Saint-Jean-Brévelay   
Informations complémentaires :.....

### 2. COMPOSITION DU FOYER

- Célibataire  Mariés  Concubins  
 Veuf  Pacsés  Divorcés/séparés

Nombre d'Enfants :.....  
Age des enfants :.....  
Nombre d'enfant(s) présent(s) au foyer selon les situations familiales : .....  
Informations complémentaires :.....

### 3. SITUATION PROFESSIONNELLE

	DEMANDEUR	CONJOINT
Intitulé de la profession :		
Lieu de l'activité		



## 7. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- 1 – Les demandes de réservation ont une validité de 2 semaines à compter de la date de dépôt de ce formulaire
- 2 – Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des réservations des lots de la résidence des Mégalithes. Elles sont destinées à l'usage exclusif du service urbanisme de la commune de Saint Jean Brévelay.

## 8. RESERVATION

Toutes démarches de réservation devront être réalisées auprès de la mairie.

- 1- Modalités et durée de réservation : pour réserver le terrain, le candidat devra renvoyer le présent dossier de candidature, complété et signé.
- 3 - Démarches à entreprendre et justifications : au-delà du délai de 15 jours, les candidats qui auront confirmé l'acquisition devront entamer toutes les démarches nécessaires à la constitution de leur dossier (solutions de financement, définition du projet avec un constructeur, préparation du permis de construire ou d'un CU opérationnel...), faute de quoi le lot sera réattribué. Un point pourra être fait avec le service urbanisme sur l'état d'avancement des démarches. Chaque acquéreur devra soumettre pour avis au cabinet Nicolas, architecte, l'implantation de la construction. Cette formalité reste à la charge de l'acquéreur.

## 9. PROMESSE AUTHENTIQUE DE VENTE

Toutes les démarches relatives à la signature de la promesse authentique de vente devront être réalisées auprès de la Mairie. Les promesses de vente seront réalisées auprès d'un office notarial dans un délai de 2 mois à compter de la date de réservation.

- 1 - Durée d'immobilisation. Cette promesse de vente engage la commune, qui réservera l'exclusivité de la vente du bien pendant 3 mois.
- 2 – Indemnité d'immobilisation. Une indemnité d'immobilisation sera demandée au candidat, d'un montant de 5% du prix TTC de l'acquisition, versée au notaire de la commune sur un compte ouvert auprès de la caisse des dépôts et consignation au nom du futur acquéreur. Si la vente devient effective, cette indemnité sera déduite de la somme à régler. Dans le cas où le candidat renoncerait à acheter ou ne manifesterait pas son acceptation dans le délai d'option, l'indemnité restera acquise à la commune à titre de dédommagement.

## 10. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

Les lots proposés à la vente sont viabilisés, à savoir pourvus des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, lignes de téléphone, alimentation électrique et gaz naturel. Les branchements définitifs restent à la charge des acquéreurs. Chaque lot sera borné.

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le (ou les) candidat(s) déclare(nt) :

- Faire acte de candidature à l'acquisition d'un terrain communal sur la Résidence des Mégalithes 2 à Saint-Jean- Brévelay,
- Avoir pris connaissance, en Mairie ou sur le site internet de la commune (<http://www.mairie-saint-jean-brevelay.fr>), du plan de composition, du règlement de la résidence des Mégalithes 2 et s'engage à les accepter et les respecter,
- S'engager, s'il (ou s'ils) doit(vent) renoncer, à prévenir la municipalité dans un délai de semaines,
- Certifier sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire de candidature.

Fait à .....,

Le..... ,

Nom du signataire

Nom du signataire

Signature(s)